



Arriere indexation pension alimentaire

Par **KARI0622**, le **24/09/2008** à **16:23**

BONJOUR

J'AI PROCÉDÉ À L'INDEXATION SUR LA PENSION ALIMENTAIRE QUE ME VERSE MON EX MARI ET DE SON ARRRIERE SUR 5 ANS COMME ME L'AUTORISE LA LOI. SON AVOCATE NE CONTESTE PAS MES DROITS NI SON MONTANT QUI EST DE 1095 euros MAIS M'IMPOSE SON PAIEMENT EN 38 MENSUALITES, JE TROUVE ÇA LONG AU VU DU MONTANT, PUIS JE DEMANDER UN ECHEANCIER PLUS COURT, DE 12 OU 24 MOIS? ET SI OUI SUR QUEL ARTICLE PUIS JE ME BASER.
MERCİ